

Services de Santé au Travail : les missions de prévention



À travers le suivi de l'état de santé des travailleurs, les Services de Santé au Travail collectent des données et contribuent ainsi à la traçabilité des informations et à la veille sanitaire. L'analyse des données recueillies permet ensuite de définir et d'adapter les politiques nationales et régionales en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Traçabilité et veille sanitaire



4 missions pour une meilleure prévention

Pour préserver la santé des salariés, les Services de Santé au Travail (SST) remplissent quatre missions, assurées par une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail :

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire :

médecin du travail, infirmier(e) de santé au travail, assistant(e) de santé au travail, intervenant en prévention des risques professionnels (ergonome, psychologue du travail, métrologue, toxicologue...), interne en médecine du travail, collaborateur médecin

Mener des actions en entreprise, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs

Participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire



Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs

Conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, et d'améliorer les conditions de travail

Découvrir les 3 autres missions des SSTI :





Le milieu professionnel expose à des risques de nature variée, physiques, chimiques, organisationnels ou relationnels. Ces risques peuvent être à l'origine de pathologies telles que maladies respiratoires, troubles musculo-squelettiques, cancers, maladies cardiovasculaires, troubles dépressifs et psychologiques...

Pour mieux prévenir ces risques, les Services de Santé au Travail assurent donc une mission de traçabilité des expositions et de veille sanitaire. Ils contribuent à des recherches, études et enquêtes, y compris à caractère épidémiologique, au plan national et régional (PNST, PRST).

Dispositifs contribuant à la veille sanitaire

Anonymes, les informations enregistrées par les Services de Santé au Travail (SST) permettent d'ajuster les politiques de prévention.

Diagnostic régional des risques professionnels

Chaque SST dispose de données d'exposition aux risques professionnels des salariés suivis. Afin de détecter les besoins en prévention en Paca et Corse, les SST regroupés au sein de l'association Présanse Paca-Corse travaillent à optimiser l'exploitation de ces données au niveau régional.

Ils ont mis en place un comité pluridisciplinaire, représentatif des métiers de la santé au travail, qui a déterminé un « langage commun » des risques afin de réaliser une cartographie des risques professionnels.

Contribution à EVREST, l'observatoire en santé au travail

Le dispositif EVREST (Evolutions et Relations en Santé au Travail) est un observatoire pluriannuel organisé sous forme de questionnaire, élaboré par des médecins du travail pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés.

Son objectif est double :

► Constituer non seulement une base nationale mais aussi des bases régionales, à partir d'un échantillon de salariés suivis par les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail.

► Permettre à chaque médecin participant (ou à un groupe de médecins qui décideraient de se coordonner) de produire et d'exploiter l'ensemble de ses données pour enrichir la pratique de prévention et les réflexions sur le travail et la santé, en fonction de ses besoins.

En 2014 et-ou 2015, 1 038 médecins ont participé au recueil des données sur le plan national. Dans les régions Paca et Corse, 127 médecins du travail ont contribué au dispositif.

Participation à l'enquête nationale Sumer

L'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) s'appuie sur des saisies réalisées par les médecins du travail. Elle permet à l'État et aux partenaires sociaux de mieux cibler la politique du travail et de prévention.

Reconduite pour la 4^e fois en 2016, cette étude a également impliqué 80 médecins du travail du réseau Présanse Paca-Corse.

Pour toute
demande
d'informations,
contactez votre
Service de Santé au
Travail

AIST 84

CS 60033 LE PONTET
84276 Vedène Cedex

Tél. 04 32 40 52 60
contact@aist84.fr
www.aist84.fr



présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Suivez-nous sur

